

Pouldreuzic, le 28 juin 2017

Communiqué de presse

Position de l'entreprise Jean Hénaff, après le montage d'images posté par L214

Après les accusations – dont la véracité reste à démontrer - sur les conditions d'élevage dans certaines exploitations par L214, l'entreprise est choquée par certaines de ces images et par les commentaires associés. Elle tient à réaffirmer son attachement au respect des règles du bien-être animal.

L'entreprise souhaite que soit prouvé qu'il existe un lien avéré entre ces images et ses fournisseurs.

Jean Hénaff dénonce les pratiques de l'association L214, qui milite pour l'abolition de l'élevage en jouant sur l'émotion et en attaquant des entreprises ou des marques connues du grand public pour choquer, en recourant notamment à des méthodes illégales.

A travers ses pratiques, Jean Hénaff démontre au quotidien que le bien-être animal est au cœur de ses préoccupations depuis de nombreuses années : circuits courts afin de limiter les temps de transport et conditions d'abattage limitant le stress des animaux.

Hénaff réalise ses achats de porcs uniquement par le biais des groupements. Ils apportent une valeur ajoutée en termes de logistiques, de soutien technique aux éleveurs et d'optimisation de la chaîne d'approvisionnement. Ces groupements veillent aux bonnes conditions d'élevage et au respect de la réglementation en vigueur, avec l'aide des services vétérinaires de l'état.

Avec ces images, L214 jette l'opprobre sur une entreprise de 110 ans, engagée depuis toujours pour la qualité de ses produits. Ses activistes ne visent qu'à la destruction de toute une filière au nom d'une idéologie qui prône l'abolition de la consommation de viande.

Henaff est mis en cause pour présenter une vision bucolique dans sa communication. Nous refusons d'être accusés de tromperie, nous avons toujours tenu à faire de la pédagogie autour de nos pratiques.

La photo des éleveurs figurant sur les produits Hénaff démontre la volonté de l'entreprise de s'approvisionner localement. Elle permet également aux consommateurs de pouvoir identifier la provenance des produits consommés.

Dans un souci d'amélioration continue, l'entreprise, malgré sa petite taille et son profil totalement atypique dans la filière (0,2% des porcs abattus en France), travaille à la refonte de son cahier des charges fournisseurs, un travail de fond qui devrait aboutir dans les mois à venir. L'entreprise entend renforcer ses exigences auprès de la filière en intégrant encore plus fortement les problématiques du bien-être animal. Une démarche qui sera mise en œuvre en partenariat avec les groupements et les éleveurs pour consolider encore davantage le lien existant avec les différents acteurs de la filière.

A propos de l'entreprise Jean Hénaff :

Entreprise familiale indépendante de 110 ans, dirigée par la 4^{ème} génération - située à Pouldreuzic (Finistère) -

232 salariés – CA 2016 : 46,6 millions d'euros - leader du secteur des pâtés & rillettes appétisés – créateur et fabricant du Pâté Hénaff – labelisée Entreprise du Patrimoine Vivant depuis 2016.

Contact Presse : Yasmine Martin Decaen – Diatomée – 01 42 36 13 13 – 06 84 83 82 84